MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels
1 ter, Avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

tél. : 01 49.55.52.20
fax : 01 49 55 56 17

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N98-2100

DATE : 22 OCTOBRE 1998

CLASSEMENT :

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : Importance de l'abonnement au BOEN pour les établissements ayant une formation baccalauréat série scientifique (S)

DATE DE MISE EN APPLICATION : Immédiate

PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.
Hauts commissariats de la République des T.O.M.
Inspection Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Agronomie
Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION :

Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public

La présente note de service a pour objet de rappeler que :

- le baccalauréat général série scientifique (S) relève du ministère en charge de l'éducation nationale,

- la mise en oeuvre du baccalauréat S nécessite de se tenir informé des évolutions réglementaires qui paraissent dans le bulletin de l'éducation nationale (BOEN) et de les appliquer.

Tout établissement ayant une formation baccalauréat général série scientifique (S) doit se procurer le BOEN N°33 du 10 septembre 1998 concernant une modification importante de l'épreuve de physique-chimie le la session 1999.

Je vous rappelle qu'il appartient aux établissements concernés de s'abonner au bulletin de l'éducation nationale (BOEN).

Le sous-directeur

Edgar LEBLANC